

## Compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association de Défense des Droits d'Usage et de la Forêt Usagère (ADDUFU) du Samedi 23 février 2018 à la salle des Fêtes de Cazaux

Environ 230 personnes présentes.

Le président Christian GOUSSET ouvre la séance. Le passage de témoin dans de bonnes conditions a largement contribué à un bilan positif de l'année 2017 et je remercie Jean-Claude DUPOY pour le nouvel élan qu'il a suscité dès sa prise de fonction et durant tout son mandat. Le bon état d'esprit, la disponibilité, la complémentarité entre les administrateurs ont permis un bon fonctionnement de notre association.

Je tiens aussi à remercier vivement tous les bénévoles qui viennent donner un coup de main lors des opérations de sciage. Cette aide de tous les jours, c'est la condition indispensable à la bonne marche de cette scierie associative, qui est aussi un lieu de renseignements pour les usagers et un lieu de convivialité.

Il remercie les personnalités présentes : Monsieur le maire de La Teste J.J. Eroles; Mme Des Esclaux; M. Baude, conseiller régional ; les conseillers municipaux ; les présidents et représentants d'associations ; les adhérents, les membres du Conseil d'administration. Christian GOUSSET remercie les municipalités de Gujan-Mestras , de la Teste et la COBAS pour l'aide qu'elles apportent à l'ADDUFU : la rénovation du réseau EDF qui sert à alimenter la scierie et la subvention exceptionnelle de 2500 € pour pallier le surcoût de la dépense énergétique dû au raccordement au réseau EDF en remplacement du groupe électrogène.

Diffusion du film sur la Forêt Usagère d'Echappées Belles.

Raphael de Cazabianca et son équipe sont venus tourner sur plusieurs sites du Bassin au mois de juin dernier et à la demande de la production, ils ont fait un sujet sur la FU et la scierie. Ce tournage met en scène un Ferret Capien qui a demandé du bois pour sa cabane de pêcheur au Cap Ferret et qui vient en FU sur le lieu de prélèvement des pins et à la scierie.

### **RAPPORT d'ACTIVITES :**

**Activités de communication et d'animation :** (Philippe Pascal FUR)

Nos objectifs :

- faire connaître au plus grand nombre possible d'Usagers l'existence de la Forêt Usagère, son histoire, mais aussi les faits d'actualité, les Droits d'Usage et l'aide que l'ADDUFU peut apporter pour mettre en œuvre ces Droits en s'appuyant sur les Baillettes et Transactions.
- augmenter le nombre des adhérents qui nous font confiance pour donner plus de poids et de crédibilité à l'ADDUFU dans ses démarches.
- amplifier la promotion de la scierie.
- avoir un partenariat avec la SCPU et l'entreprise Holiste pour prolonger et étendre le gemmage sur la parcelle du petit Dulet. Matthieu Cabaussel y reviendra.

Les actions que nous avons menées :

Actions locales :

- les points de rencontre et d'échange des permanences.

Les permanences sont tenues par des membres du conseil d'administration accompagnés certaines fois par un des syndics d'Usagers :

- à La Teste de Buch : 1er samedi du mois de 10h à 12h au marché de La Teste.
- à Gujan Mestras : 2ème samedi du mois de 10h à 12h à la Maison de La Culture 43 cours de Verdun.
- à Arcachon : 3ème samedi du mois de 10h à 12h au bureau de la poste aux Abatilles.
- à Cazaux: 4ème samedi du mois de 10h à 12h au café le "Cazautier".

Soit une quarantaine de permanences pour les 4 sites. Cela permet aux nouveaux adhérents d'avoir des renseignements pratiques sur les Droits. C'est aussi un moment d'échange sur les sujets d'actualité qui concernent la Forêt.

Ces permanences sont annoncées dans le Sud Ouest édition écrite et Internet.

Présence quasi quotidienne au Pôle forestier du scieur ou de membres du CA. Ce point de rencontre est très important car les Usagers peuvent avoir tous les renseignements qu'ils souhaitent en direct.

- une permanence le samedi 24 mars à l'Hyper U de Gujan Mestras
- tenue d'une conférence à la demande de l'association Gujan Mestras Accueil
- l'inauguration des 2 cabanes du port de Larros à Gujan Mestras reconstruites avec du bois de la FU le samedi 20 mai
- la participation au magazine spécial So Bass de la Dépêche du Bassin avec un article spécifique sur la Forêt usagère
- une permanence le samedi 24 juin sur le marché du Cap Ferret
- la participation au Forum des Associations culturelles à Gujan Mestras les 8 et 9 septembre.
- la participation aux Journées Européennes du Patrimoine :
  - la 4ème Fête de l'Usage au Pôle Forestier de La Teste de Buch le dimanche 17 septembre. La météo, peu clémente, n'a pas empêché les visiteurs de venir aussi nombreux qu'en 2015.
  - participation avec un stand à la "Journée verte" organisée par la Ville de Gujan Mestras le samedi 18 novembre.
  - plusieurs visites à la cabane d'Arnaud et au pôle forestier par des scolaires : Ecoles d'Arcachon et de Gujan, Lycée agricole de Bazas, Lycée de la Mer de Gujan Mestras et par des associations: la SEPANSO, Laast, le jumelage franco allemand de La Teste, entre autres.
- Ces animations mobilisent des membres du CA et permettent la mise en valeur de ce patrimoine.
- la confection de supports de communication : présentation des activités de l'association à destination des Usagers et des nouveaux arrivants remis lors des cérémonies d'accueil organisées par les Mairies de nos communes, confection des gobelets de la Fête
- l'édition de 2 bulletins semestriels à l'intention de nos adhérents
- participation aux réunions bimensuelles de la CEBA.
- tenue à jour du site internet.

Vous y retrouverez, entre autres, les activités juridiques et celles du pôle forestier mais aussi de l'histoire, les Bailleurs et Transactions (texte intégral), les statuts et le règlement intérieur. Les articles parus dans Sud Ouest, La Dépêche du Bassin, TVBA , le Chasseur Français, Rue 89.

Adresse : [www.addufu.org](http://www.addufu.org).

- mise en ligne d'une page Facebook : [addufu.org](http://addufu.org). Venez nombreux la visiter et donner votre avis.

—  
Deux participations à des émissions ou revues nationales :

- réalisation d'un article avec la revue du « Chasseur Français » (article sur notre site)
- le reportage sur la Forêt Usagère et les Droits d'Usage réalisé par FR5 « Echappées Belles » diffusées le 9 septembre

Je vous remercie de votre écoute.

### **Activités juridiques:** (Christian Gousset)

#### **Affaire BIDEF :**

A la suite de l'incendie de la cabane d'Arnaud dans laquelle Daniel Bidet entreposait du matériel apicole et après avoir été indemnisé par l'assurance de l'addufu à hauteur de 5700€, Daniel Bidet a assigné au TGI la macif et l'addufu en cherchant à tirer profit du dommage qu'il a subi.

Il prétend également à l'existence d'un préjudice économique de plus de 10.000€, alors qu'il ne justifie ni de son activité d'apiculteur ni de son chiffre d'affaire généré par la vente de miel.

Cette affaire qui date de 2011 est sans cesse retardée par Daniel Bidet, lui même, par la non fourniture des documents qu'il atteste détenir et met l'addufu en difficulté par la gestion de ce dossier dont elle n'est aucunement responsable.

Il faut rappeler qu'il s'agit d'un incendie criminel, que monsieur Bidet cherche à tirer profit d'un matériel prétendument détruit par l'incendie.

Espérons que le tribunal ne sera pas dupe et déchargera l'addufu de toute responsabilité.

#### **Affaire Palueau**

Depuis 2007, l'addufu dénonce une erreur de classement d'une partie de la FU en zone constructible.

Il s'agit de la parcelle CW75 située à Cazaux.

- Après plusieurs interventions auprès des enquêteurs publics lors des révisions des PLU de 2007, de 2011,
  - après un premier procès au TA de bordeaux puis un recours devant la cour d'appel, perdu par l'ADDUFU contre un permis d'aménager délivré par monsieur le maire de la Teste,
  - après un deuxième procès toujours devant le TA contre le refus de monsieur le Maire d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal la révision du classement de cette parcelle,
- nous sommes aujourd'hui devant la cour d'appel de Bordeaux qui,, depuis le mois de septembre, n'a toujours pas remis nos pièces à la commune de La Teste. Elles comportent entre-autres :

- 1) une expertise d'un notaire qui après analyse des origines de propriété de la parcelle CW 75 dit que celle-ci est issue d'une parcelle située en forêt usagère dite Goulugne de Haut.
- 2) le travail d'un géomètre expert qui conclut que la parcelle CW 75, commune de La Teste est issue d'une plus grande parcelle dénommée « Goulugne de Haut » et est bien incluse dans le périmètre de la FU de La Teste de Buch, tel que représentée sur la carte de Durègne.
- 3) les titres des propriétés voisines de madame BEGAUD et de monsieur SENSEY riverains de la parcelle CW 75 mentionnent à l'OUEST de leur parcelle, la forêt usagère
- 4) que l'ancienne voie de chemin de fer ne constitue pas la limite de la forêt usagère comme il l'est affirmé par la commune mais traverse bien la parcelle de Goulugne de haut comme il est clairement dit dans les

titres de propriétés.

5) que la craste de Nezer toujours représentée à cet endroit sur tous les plans cadastraux constitue la limite EST de la FU et que la parcelle CW 75 est bien bordée par cette craste et incluse dans le périmètre de la FU. Tous ces éléments nous confortent dans l'idée que même face à la difficulté d'une association comme la nôtre à faire reconnaître le droit, d'aller jusqu'au bout de la procédure afin d'éviter toute tentative de grignotage de la forêt usagère en cours ou à venir.

### Défense de la FU/droits d'usage

De 2011 à 2016, le syndicat des propriétaires ne tenait plus d'AG, contrairement à ses statuts.

De ce fait, il n'y avait aucune gestion collégiale de la FU du fait de l'absence de syndic des propriétaires.

A plusieurs reprises, l'ADDUFU avait demandé aux communes, en tant que propriétaires, de convoquer une AG. A l'annonce de cette convocation et voyant que la situation allait leur échapper, une poignée de propriétaires convoquent eux même une AG juste avant la date retenue par les communes.

Dans un déni de démocratie évident, l'AG composée d'une poignée de propriétaires nomme une commission consultative et 4 syndics, deux titulaire, MM Taffard et Boigné et deux suppléants, MM Lesgoires et Duphil. Depuis leur nomination, les syndics des propriétaires n'ont cessé de faire obstacle à la délivrance du bois de construction.

Au lieu de gérer et administrer les affaires communes entre propriétaires et usagers avec leurs homologues syndics usagers, les représentants des propriétaires font de l'obstruction systématique, harcèlent les usagers par téléphone, les menacent, les traitent de voleurs de bois.

Ce comportement se poursuit par des dépôts de plainte contre l'ADDUFU pour atteinte à l'environnement et incitation au désordre, et envers certains usagers pour vol de bois.

Comment des usagers pourraient-ils voler du bois qui leur appartient ?

Les propriétaires de parcelles n'ont jamais été que de simples « ayants pins » c'est à dire qu'il ont l'usufruit de l'arbre, ils n'ont jamais été des « ayants chênes, ou des ayants houx.... »

Alors que de notre part, tout est mis en œuvre pour faire vivre ces droits d'usage dans le respect des Bailleurs et transactions, les syndics des propriétaires, sous le couvert de leur groupement, inventent des nouvelles modalités pour avoir droit au bois de construction en faisant valoir que la mairie de La Teste cautionne leurs exigences.

Nous en avons assez et les usagers aussi de devoir sans cesse se justifier devant la police pour des actes qui nous sont reprochés.

Il est temps, madame le maire de GM, vous monsieur le maire de La Teste de prendre la défense des milliers d'usagers de vos communes avant que la situation de dégénère.

L'ADDUFU vous demande d'assigner le syndicat des propriétaires en justice pour entrave à l'exercice du droit d'usage.

Cette demande de notre part est facile à justifier ; en presque deux ans de prise de fonctions, les syndics des propriétaires ont attribué 6M3 de bois sur les 200M3 demandés.

Cet écart ne peut pas reposer sur un problème de formulaire ou un manque de renseignements de la part des usagers.

Les renseignements fournis, attestation sur l'honneur de résidence depuis plus de 10 ans sur le territoire de l'ancien Captalat, débit de bois et objet de la construction, suffisent à instruire les demandes.

### Révision du PLU de La Teste de Buch - Zonage NRFU :

Christian GOUSSET indique que nous sommes opposés à la suppression de la mention FU dans le prochain PLU. Cela banaliserait la Forêt Usagère comme une zone NR alors qu'il y a des particularités : clôtures interdites pour le l'exercice des Droits d'Usage, entre autres. Des discussions sont en cours avec la mairie sur le sujet. Nous inviterons les adhérents à s'exprimer lors de l'enquête d'utilité publique.

### Les actes de malveillance

Christian Gousset fait état d'actes de malveillance : pointes enfoncées profondément dans les pins et les billes coupées en attente de débardage ou de sciage. Il montre une pointe de 16 cm de long enlevée dans une bille au pôle forestier.

La scie a été endommagée et l'ADDUFU a porté plainte

#### Bois de chauffage

Depuis que nous avons crée la scierie du Natus, on peut estimer à environ 350 stères de bois de chauffage qui ont été mis à disposition des usagers adhérents à l'ADDUFU. Ces chutes de bois qui étaient autrefois vendues à la cellulose du pin, nous avons fait le choix d'en faire profiter les adhérents.

La faculté de faire son bois de chauffage sur toute l'étendue de la forêt usagère sans demander permission reste la règle et constitue une ressource toujours très appréciée des usagers.

Il suffit d'être usager, c'est à dire que l'utilisation de ce bois de chauffage concerne son habitation principale su une des communes usagère. Le terme « usager » peut être rattaché à celui d' « ayant droit » figurant sur les panneaux d'accès à la FU.

L'ADDUFU ne peut qu'encourager tous les ayants droits à perpétuer se droit au bois de chauffage constitué par tout le sous bois, à l'exception des pins vifs.

Mais cet encouragement s'accompagne de quelques recommandations :

- Que le bois doit être coupé au raz du sol,
- de ne pas encombrer les chemins,
- de ne pas couper près des cabanes
  - se munir d'un extincteur surtout lorsque le sous bois est sec

### L'expérimentation de gemmage : (Matthieu Cabaussel )

L'expérimentation se poursuit sur la parcelle Petit Dulet appartenant à la SCPU. Pour 2017 : 240 pins gemmeés. 4 à 5 piques par pin de juin à octobre.

	Forêt usagère	Massif d'exploitation	Ecart FU/ massif exploit.
Masse de gemme par pin	2,85 Kg	3,12 Kg	-8,50%
Masse de gemme par pique	0,57 Kg	0,62 Kg	-8,50%

### Activité du Pôle forestier du Natus : (Jean Claude Dupoy)

Le pôle forestier du Natus a fonctionné en 2017 avec la participation de David Viellescazes en tant qu'autoentrepreneur et de nombreux bénévoles adhérents de l'ADDUFU.

Nous avons traité 142 demandes de bois pour un volume de 184 M3, ce qui représente une augmentation de 20% par rapport à 2016.

Ce travail a été réalisé grâce à l'aide de nombreux bénévoles du conseil d'administration ou extérieur.

Malheureusement sur les 142 demandes déposées auprès des syndicats des usagers 6 demandes seulement ont été validées par les propriétaires.

Cette situation comporte de nombreuses difficultés et nous oblige à appliquer le 11ème lieu de la transaction de 1759.

**Christian GOUSSET demande l'adoption du rapport moral. Adopté à l'unanimité.**

**Renouvellement du tiers sortant:**

Les sortants sont : Alain Maurières ; Françoise Soubie; Jean Paul Dugoujon qui ne se représentent pas. Robert Labbat ; William Petro ; Michel Lecointe et Matthieu Cabaussel qui se représentent.

Sont candidats : Jocelyne Belliard ; Jean Claude Aluome et Philippe Deneux.

**Vote: les candidats sont élus à l'unanimité par l'assemblée présente.**

La nouvelle composition du conseil d'administration est :

Francis Bégu ; Matthieu Cabaussel ; Alain Callede ; Patrick Cuzacq ; Sébastien Devaux ; Philippe Deneux ; Jean-Claude Dupoy ; Pascal Fur ; JJ Goudriaan ; André Gousset ; Christian Gousset ; Michel Guerin ; Robert Labat ; Michel Lecointe ; Patrick Lescarret ; Jean Claude Aluome ; Jean Luc Perlmutter ; William's Petro ; Claude Sologne ; Jocelyne Belliard ; Pierre Vuillemier.

Christian GOUSSET donne la parole à M. le maire de La Teste et Mme le maire de Gujan Mestras. Celle-ci ne souhaite pas s'exprimer.

Pas de question de la salle

<b>Compte Résultat 2017</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Le bilan fir	Adhésions		15 669,00 €
	Intérêts Compte Livret		121,82 €
	Subvention Cobas		2 500,00 €
	Manifestations		2 838,74 €
	Pôle Forestier		14 498,59 €
	Justice		5 689,74 €
			<b>41 317,89 €</b>
	<b>Adhésion</b>	<b>12,00 €</b>	
	<b>Frais Bancaire</b>	<b>196,28 €</b>	
	<b>Frais Justice</b>	<b>3 563,60 €</b>	
	<b>Assurances</b>	<b>3 564,16 €</b>	
	<b>Taxes</b>	<b>126,00 €</b>	
	<b>Frais Postaux</b>	<b>868,94 €</b>	
	<b>cotisations</b>	<b>40,00 €</b>	
	<b>Fournitures Bureau</b>	<b>1 989,74 €</b>	
	<b>Communication/Animation</b>	<b>3 991,70 €</b>	
	<b>Investissements Pôle F</b>	<b>7 169,17 €</b>	
	<b>Entretien Matériel</b>	<b>6 640,83 €</b>	
CR AG AD	<b>Electricité</b>	<b>1 658,74 €</b>	
	<b>Divers Pôle Forestier</b>	<b>225,10 €</b>	
		<b>30 034,26 €</b>	
	<b>Bénéfice exercice 2017</b>		<b>11 283,63 €</b>

Bilan Comptable exercice 2017	ACTIF	PASSIF
COMPTE CHEQUE	1 292,65 €	
LIVRET BLEU	19 121,82 €	
CAISSE	163,41 €	
Réserve associative 2016		9 294,25 €
Résultat exercice 2017		11 283,63 €
<b>Bilan comptabilité</b>	<b>20 577,88 €</b>	<b>20 577,88 €</b>

Ce bilan excédentaire correspond à des entrées exceptionnelles :

Recouvrement article 700, affaire cantonnement / Duphil (cf compte rendu AG 2017)

Montant = 5689,74 € mais procédure toujours en appel.

Subvention Cobas = 2500€, aide exceptionnelle aux frais d'électricité suite au raccordement en septembre 2017.

Cette aide permet de supporter, sur 2 années, des frais d'énergie plus important que précédemment (fuel pour groupe électrogène) mais avec un impact bienfaisant pour l'environnement.

Vente du groupe électrogène (pôle forestier) = 3000 €

Cet apport occasionnel s'élève donc à 11 189,74€ (correspond au bénéfice réalisé).

Cette réserve doit permettre d'affronter les frais de justice élevés et de faire face à l'amortissement du matériel vieillissant et de plus en plus sollicité.

Quitus est donné aux trésoriers.

**Le bilan financier 2017 est approuvé à l'unanimité.**

Les vérificateurs aux comptes, Mesdames Danielle BIDON et Catherine BORDES sont reconduites.

**Montant de la cotisation 2019:** Il est proposé de maintenir le montant de la cotisation à 12 Euros . Accepté à l'unanimité.

### **PERSPECTIVES 2018**

**En matière d'animation et de communication:**

- Dépliant pédagogique

depuis plus de 10 ans que nous disposons de la cabane d'Arnaud, nous recevons des associations, des petits

groupes d'adultes, et des enfants des écoles primaires du Sud Bassin.

Lors de ces journées, et principalement lors de la venue des enfants, avec la participation des enseignants, des animations sont proposées autour de l'histoire de la FU, de la cabane de résinier, du gemmage, de l'apiculture....

Depuis quelques mois, la journée se termine par la visite de la scierie.

Pour compléter cette journée (passer une ou deux photos des enfants devant la cabane) , nous avons décidé de la création d'un dépliant pédagogique à destination des jeunes de 6/11ans.

Ce document devrait avoir un peu la même présentation que le document remis aux visiteurs du site de Marqueze, qui est présenté.

Un groupe de travail, qui a commencé à travailler en fin d'année 2017, est constitué de membres du CA de l'ADDUFU , d'enseignants des communes usagères ainsi que la participation de madame jessica Bourcillier, auteur des petites histoires du bassin d'Arcachon. le Syndicat Mixte de la Dune du Pilat a été invité à s'associer à la démarche.

#### **En matière juridique:**

- Etre vigilant sur la révision du PLU de La Teste :

Zonage PLU de La Teste de Buch NRFU (carte)

Nous avons eu connaissance de la part de monsieur le Maire de la simplification des sous zones dans le prochain PLU en cours de révision. On nous dit qu'il s'agit d'une demande de l'état et que la zone des 3800 ha de FU n'aurait plus la dénomination NRFU mais apparaîtrait comme toutes les autres zones naturelles, et donc sans FU.

De ce fait, même si la réglementation de la FU reste inchangée, et même si la carte de DUREGNE continue d'être annexée au PLU comme carte de référence, l'ADDUFU se prononce totalement opposée à la disparition de la dénomination NRFU.

#### **En matière financière:**

Budget prévisionnel 2018			
Recettes	2018	Dépenses	2018
Adhésions	17 000,00 €	Adhésions	
Intérêt Compte Livret	100,00 €	Frais bancaire	100,00 €
		Taxe d'aménagement	1 000,00 €
Evènements/autres		Evènements/autres	200,00 €
Assurances		Assurances	3 500,00 €
Fournitures bureau		Fournitures bureau	1 000,00 €
Frais postaux		Frais postaux	800,00 €
Communication		Communication	2 500,00 €
Animation	1 000,00 €	Animation	3 000,00 €
Justice		Avocat Huissier	3 500,00 €
Investissement		Investissement	5 000,00 €
Entretien matériel		Entretien matériel	9 000,00 €
Electricité		Electricité	3 500,00 €
Loyer scierie	15 000,00 €		
<b>Total</b>	<b>33 100,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>33 100,00 €</b>

L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 19h30.

Le président

Le secrétaire

Christian GOUSSET

Philippe Pascal FUR

Fin du compte rendu de l'assemblée générale.

---

Le jeudi 8 mars 2018 les nouveaux membres du Conseil d'administration se sont réunis pour élire le bureau.

Absents excusés : P. Fur ; M. Lecointe ; R. Labbat ; JJ. Goudriaan ; W. Pétro ; C. Sologne.

Ce bureau est composé de :

Président : Christian Gousset

Vice Présidents : Jean Claude Dupoy ; Claude Sologne ; Jean Luc Perlmutter.

Trésorier : Francis Bégu ;

Trésorier adjoint : Alain Callède

Secrétaire : Philippe Pascal Fur

Secrétaire adjoint : Michel Lecointe